

Sujet : [INTERNET] REFUS d'éoliennes géantes dans la Montagne de l'Ardèche

De : Antoine Rocher [REDACTED]

Date : 17/11/2020 19:01

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

----- Forwarded message -----

De : Antoine Rocher [REDACTED]

Date: mar. 17 nov. 2020 à 14:12

Subject: REFUS d'éoliennes géantes dans la Montagne de l'Ardèche

To: <pref-consultation-enquete-publique@ardèche.gouv.fr>

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Montagne de l'Ardèche

De : Association APPRAI [REDACTED]

Date : 18/11/2020 01:15

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

NON à 4 éoliennes supplémentaires à Lavillatte dans la Montagne de l'Ardèche !

L'éolien industriel terrestre est une aberration écologique et économique : il ne réduit pas la production de GES (en raison de l'intermittence de sa production électrique, qui nécessite d'être complétée par des centrales conventionnelles polluantes) ; il détruit l'environnement dans les zones d'implantation des centrales éoliennes (socle en béton, oiseaux, chauves-souris, ressource en eau, forêts, tourbières), ainsi que la santé des habitants et du bétail alentour (infrasons, électrosensibilité) ; il subventionne les multinationales étrangères qui pratiquent le "green washing" et s'enrichissent au détriment des contribuables français (taxes sur les carburants et la consommation électrique des ménages, qui touchent de surcroît les plus démunis) ; il détruit le tissu économique local (tourisme, prix du foncier) sans créer d'emploi localement (technologie et matériels importés).

L'éolien industriel terrestre est une chimère d'écologistes urbains, qui vivent éloignés des territoires ruraux et n'en subiront de toute manière pas les nuisances.

L'éolien industriel terrestre est la peste du XXIème dans les campagnes françaises, qui paient le prix fort de transformation numérique de la société et en restent exclues (zones blanches de la 3G/4G).

NON à l'éolien industriel terrestre !

NON au projet éolien à Lavillatte dans la Montagne de l'Ardèche !!!

|

Sujet : [INTERNET] projet éolien Lavillatte

De : Xavier Pache [REDACTED]

Date : 18/11/2020 08:08

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Madame, la commissaire enquêtrice, nous vous remercions par avance de prendre en compte notre avis.

On ne peut pas autoriser l'implantation de nouvelles éoliennes géantes à Lavillatte. Ces éoliennes, de la taille d'une demie tour eiffel, clignottantes de nuit, constituent des aberrations paysagères qui doivent être réservées à des sites déjà fortement industrialisés.

Leur implantation est un contre sens historique au développement économique touristique de la région.

Nous vous remercions de vous faire l'écho de nos préoccupations.

Famille Pache
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien de Lavillatte . A l'attention du commissaire enquêteur

De : pierre menes [REDACTED]

Date : 18/11/2020 11:45

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Enfin une solution pour que nos territoires exploitent une de ses rares richesses!

Contrairement aux dires de certains opposants mal renseignés, les retombées économiques des installations de production d'énergie renouvelables font aujourd'hui vivre ce territoire.

Il ne faut pas en installer partout mais ce type d'extension, éloigné de toute habitation, ne présentant pas d'impact paysager supplémentaire est une très bonne chose.

Depuis la mise en place des premières installations dans le secteur, nous avons pu constater des nuisances très limitées contrairement à ce que nous annonçaient certains anti-tout .. !

Il est bien regrettable que seuls les opposants s'expriment dans ce type d'enquête.

Merci de prendre en compte mon avis positif sur ce projet.

Un riverain objectif.

P. Menes

Sujet : [INTERNET] enquête publique éoliennes

De : Jean ROCHER [REDACTED]

Date : 18/11/2020 13:40

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

En tant qu'Ardéchois, je considère que l'extension du parc éolien de la montagne aux lieux-dits Chaumadour et Cros du Payrol est une atteinte au patrimoine environnemental de mon pays.

Ce projet, s'il se concrétise, accroîtra les nuisances visuelles et sonores de toute une région dans un cercle de 30 kilomètres et plus.

La faune sera elle aussi victime de ces installations **contre nature.**

Tous ces dégats sont parfaitement documentés par la communauté scientifique.

Non à ce projet !

Jean ROCHER

Sujet : [INTERNET] contre le projet éolien Lavillatte

De : duc0007 [REDACTED]

Date : 18/11/2020 14:43

Pour : pref-consultation-enquete-publique <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Madame,

Je vous écris ce 18 novembre car je viens d'apprendre par ma fédération de pêcheurs qu'il risque d'y avoir un projet éolien chez nous et que l'on peut venir vous voir (mais c'est interdit avec le Covid) ou vous écrire avant vendredi 20 midi. Vu les lenteurs de la Poste en cette période, j'ai demandé l'aide d'amis pour écrire ce mail car je n'ai pas d'ordinateur. Je suis contre ce projet à Lavillatte.

Le progrès ne nous a pas apporté ici l'éducation numérique et l'accès facile à internet. Les réseaux filaires de téléphonie sont vieillissants, leur rénovation n'a pas été faite et les antennes relais pour les téléphones mobiles ne servent pas à l'internet à la maison. Même si la plupart d'entre nous ont un téléphone mobile, la communication par mail et l'internet ne sont pas une pratique courante ici.

Je découvre en en faisant l'expérience, la lenteur des réseaux de l'internet : il n'est pas possible d'accéder à des documents ou même de les ouvrir sur l'ordinateur (il faut les "télécharger" mais on ne sait pas où ça se "télécharge"). Je sais pas utiliser une messagerie électronique, une souris avec clic ou double clic, et je ne sais pas chercher une information sur internet.

Voici les difficultés que j'ai eu pour m'informer sur le projet éolien de Lavillatte lequel m'a-t-on dit chez le ruraliste, était en accès libre d'enquête publique sur le site de la préfecture.

D'abord, aller sur le site de la préfecture : *Non sécurisé://www.rdv.ardeche.gouv.fr/*

Puis, cliquer sur l'onglet : *publications*

Puis, cliquer : *publications (annonces et avis)*, on voit à gauche une rubrique :

Enquetes et consultations publiques (hors ICPE) : je clique dessus :

Mais il y a ici une vingtaine d'enquêtes mais pas celle sur le projet éolien de Lavillatte, alors je clique en haut sur la case où il y a une petite loupe (cela s'appelle m'a-t-on-dit un « moteur de recherche » et j'écris « *éolien* » : cela me renvoie sur une page qui explique comment fonctionne une éolienne. J'efface alors « *éolien* » et je tape « *Lavillatte* »

Là, je trouve **Société SAS Parc éolien de Lavillatte** (comme ce texte est écrit en gras, il faut, me dit-on le sélectionner avec la souris et cliquer dessus car c'est un « lien »). Je clique et voici ce que je trouve : Sur tous les mots écrits en bleu, il faut cliquer dessus (ctrl+clic pour suivre le lien), voici ce que je trouve :

Article créé le 24/09/2020 Mis à jour le 17/11/2020 Demande d'autorisation environnementale déposée par la société SAS Parc éolien de Lavillatte relative à l'extension du parc éolien de la montagne ardéchoise zone Nord. Période d'enquête du 19 octobre 2020 au 20 novembre 2020 inclus Avis au public : [avis au public 29](#) (format pdf –

22.2 ko – 23/09/2020)

Arrêté d'ouverture : [aoep lavillatte 23 09 20](#) (format pdf – 291.7 ko – 19/10/2020) Liste des pièces de la demande d'autorisation : [liste des pieces du dossier d enquete publique 2](#) (format xls – 25.5 ko – 23/09/2020) Pièce 1 : [bilan de la phase prealable de concertation volontaire](#) (format pdf – 1.8 Mo – 23/09/2020)

Pièce 2 : [avis des 17 services](#) (format pdf – 9.2 Mo – 23/09/2020)

Pièce 3 : [1 sommaires et lettre de demande](#) (format pdf – 10 Mo – 23/09/2020)

Pièce 4 : [2 avis et autorisations](#) (format pdf – 20.7 Mo – 23/09/2020)

Pièce 5 : [3 1 resume non technique de l etude d impact](#) (format pdf – 12.9 Mo – 23/09/2020)

Pièce 6 : [3 cle67bb35](#) (format bin – 35.6 Mo – 24/09/2020)

Pièce 7 : [3 3 etude de dangers resume non technique](#) (format pdf – 2.5 Mo – 23/09/2020)

Pièce 8 : [3 4 etude de dangers](#) (format pdf – 16.2 Mo – 23/09/2020)

Pièce 9 : [3 cle67bb35](#) (format bin – 28 Mo – 24/09/2020)

Pièce 10 : [3 6 demande d autorisation de defrichement de terrains boises](#) (format pdf – 2.9 Mo – 23/09/2020)

Pièce 11 : [4 1 note de presentation non technique](#) (format pdf – 12.3 Mo – 23/09/2020)

Pièce 12 : [5 1 cartes et plans](#) (format pdf – 8.1 Mo – 23/09/2020)

Pièce 13 : [5 2 plans de situation](#) (format pdf – 23.2 Mo – 23/09/2020)

Pièce 14 : [lavillatte ae icpe 4 n09](#) (format pdf – 2.9 Mo – 23/09/2020) , [lavillatte ae icpe 4 n10](#) (format pdf – 2.8 Mo – 23/09/2020) , [lavillatte ae icpe 4 n11](#) (format pdf – 2.9 Mo – 23/09/2020) , [lavillatte ae icpe 4 n12](#) (format pdf – 2.8 Mo – 23/09/2020) , [lavillatte ae icpe 4 pdl](#) (format pdf – 3 Mo – 23/09/2020) , [lavillatte ae icpe 5 n09](#) (format pdf – 758.2 ko – 23/09/2020) , [lavillatte ae icpe 5 n10](#) (format pdf – 356.4 ko – 23/09/2020) , [lavillatte ae icpe 5 n11](#) (format pdf – 650.5 ko – 23/09/2020) , [lavillatte ae icpe 5 n12](#) (format pdf – 436.6 ko – 23/09/2020) , [lavillatte ae icpe 5 pdl](#) (format pdf – 422 ko – 23/09/2020)

Pièce 15 : [6 annexe concertation](#) (format pdf – 3.7 Mo – 23/09/2020)

Pièce 16 : [memoire de reponse a l avis de l autorite environnement](#) (format pdf – 1.2 Mo – 23/09/2020)

Observations : Le public peut formuler des observations ou propositions sur le projet auprès de la commissaire enquêtrice à l'occasion des permanences assurées en mairie de Lavillatte, en les consignnant directement par écrit sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Lavillatte aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en les adressant par voie postale à l'adresse « Le village » 07660 Lavillatte ou en les adressant par voie électronique à l'adresse : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

il y a trop de documents à lire, alors, toujours guidé dans cette démarche, je cherche celui qui est important « l'étude d'impact » mais aucun document ne porte ce titre dans la liste ci-dessus et je laisse tomber ... Je clique alors sur « l'annexe 6 concertation » et je vois que le sujet des types d'énergies renouvelables adaptées ici, il n'y a rien du tout et que personne n'a donné son avis sur l'intérêt d'un projet de 4 éoliennes supplémentaires à Lavillatte.

De toute façon, j'en sais suffisamment sur les retombées économiques désastreuses des éoliennes sur le pays, les gens s'en vont et les animaux aussi...et je décide de vous écrire ce mail. Là les difficultés continuent : je clique sur pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr ... et il ne se passe rien. Bien que cette adresse soit écrite en bleu et gras comme les autres, elle ne s'ouvre pas. Il faut, me dit-on, la copier (appuyer en même temps sur ctrl et faire un clic avec la souris) et la coller (appuyer en même temps sur ctrl et V avec la souris) dans la case « destinataires » de la messagerie ou bien la taper (attention ne pas mettre d'accent sur le e car si non ça ne marche pas) Si vous recevez ce mail, c'est que j'ai réussi ! ouf ! (même si je ne l'ai pas mis en pièce jointe en « pdf » comme on me l'a recommandé pour que ce soit plus facile à lire). J'aurai bien aimé vous envoyé la photo de mon coin de pêche mais je n'ai pas réussi non plus

Imaginez faire cela avec mon téléphone portable...

J'espère, Madame, que vous comprendrez mon avis de pêcheur à la truite, pas opposé du tout au progrès technique ni à internet, mais tout à fait opposé à des éoliennes qui polluent la nature.

Avec mes salutations.

Michel Ducruet

Sujet : [INTERNET] Projet d'installation d'éoliennes à Lavillatte

De : Gilbert RICHAUD [REDACTED]

Date : 18/11/2020 17:31

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr.

Madame le commissaire enquêteur,

Nous sommes habitants du plateau du Mézenc et nous sommes opposés à la multiplication des installations d'éoliennes sur ce territoire et notamment au projet de Lavillatte. Ce projet ajouterait 4 machines à la soixantaine déjà installées du côté ardéchois du Plateau.

Nous ne comprenons pas l'intérêt de notre territoire et de ses habitants pour ce type d'installations hormi l'espoir de quelques subventions.

Car en résumé:

1- Les atteintes à la biodiversité seraient irréversibles.

2- L'adhésion de la population à ce projet n'est pas évidente au vu du dossier soumis et aux réactions qu'il suscite lors de cette enquête.

3- Ce projet porterait atteinte au potentiel de développement économique lié au tourisme, aux efforts déployés dans ce sens par les offices du tourisme et les structures d'accueil. Les paysages jouent un rôle essentiel et leur importance est tout à fait mesurable comme le montre l'exemple du département voisin de la Haute-Loire. Le poids de l'économie liée au tourisme et au paysage, notamment sur le plateau du Mézenc, est récemment devenu supérieur à celui de l'agriculture .

4- Un projet tel que celui de Grand Site Mézenc-Gerbier porté par les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire confirme la nature de la dynamique de l'évolution de ces territoires. Que dire des risques que feraient porter la poursuite des implantation éoliennes à ces ambitions?

Nous espérons que ces observations vous aideront à porter un jugement défavorable ce projet,

dans cet espoir,

recevez Madame la commissaire enquêteur, l'expression de nos meilleurs sentiments,

Gilbert Richaud et Marie- François

████████████████████

Sujet : [INTERNET] tr: Parc éolien de Lavillatte

De : - - - [REDACTED]

Date : 18/11/2020 18:01

Pour : pref-consultation-enquete-publique <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Madame la Commissaire Enquêteur responsable de l'enquête publique ,

Nous vous avons alerté par mèl le 12/11/2020 d'une absence d'information sur le projet d'extension du parc éolien sur Lavillatte, aux habitants de Saint-Alban-en-Montagne. Or, le 14/11/2020, certains et peu ont eu dans leur boîte aux lettres, une note d'information probablement distribuée par EDF EN. Avec une fin d'enquête le 20/11/2020 à 12h, cela laisse peu de temps pour une participation.

Nous vous faisons part également des difficultés de communication pour participer à l'enquête publique, de plus, dans cette période de confinement du à la crise sanitaire. Nous vous avons donc demandé de bien vouloir suspendre l'enquête.

Votre réponse a été, je vous cite :

"je vous envoie en pièce jointe une note à afficher à côté de l'avis d'enquête qui indique les conditions pour se rendre aux permanences d'enquête".

Cette note ne résolve pas nos problèmes liés à l'âge de la population qui ne peut pas se déplacer, à l'absence du numérique, au mauvais ou non fonctionnement de la téléphonie et au respect rigoureux des règles liées au COVID.

Cependant, certaines réactions et observations de nos administrés et autres ont été notées pendant les heures de permanence de la mairie ou de rendez-vous, dont nous vous faisons part :

- *"la dépréciation de l'immobilier est une évidence, perte de la valeur des habitations voisines du parc éolien"*

- *"ce sera un frein à l'économie du tourisme déjà très affecté, et on pourra constater que oui les premières éoliennes ont attiré de nouveaux curieux mais ce phénomène s'est estompé avec la multiplication des machines géantes..."*

- *"les éoliennes ne faciliteront pas l'installation des nouveaux arrivants..."*

- *"les touristes qui sont à la recherche de cadres authentiques et vierges qui font la beauté des paysages ardéchois, fuieront les régions artificielles..."*

- *"on veut faire mourir les paysans..."*

- *" incidences directes sur l'agriculture par une perte des surfaces de terre à vocation agricole...allez 130ha en moins..."*

- *"déficit grave d'informations et de concertation.. enquête publique pendant le confinement..c'est illégal et scandaleux..c'est une entrave à la participation du public.."*

- *" vivre à proximité devient compliqué...le bruit des pales qui fendent l'air..les ondes..les lumières 24h/24..."*

- *"faites fonctionner les éoliennes déjà existantes.. les élus s'en mettent plein les poches..enfin certains..."*

- **"les éoliennes gâchent le paysage"**
- **"le problème c'est surtout la nuit, ce rouge ..vous voulez vivre avec..qui voudrez cela en face de ses fenêtres..et on nous parle d'études d'impact.."**
- **"fini la contemplation des ciels étoilés, obligation de fermer les volets pour ne pas percevoir les clignotants.."**
- **"les éoliennes ne s'intègrent pas dans le paysage"**
- **"on ne protège pas les eaux, les sources avec tout ce béton enterré.."**
- **"déjà qu'on est des oubliés, pas de téléphone qui marche, pas d'internet ; enfin je ne sais pas m'en servir mais tout ça c'est pas compatible.."**
- **"les éoliennes bétonnent nos campagnes, et lors du démantèlement que deviennent les fondations...qui va payer? "**
- **"perte de la valeur des maisons, tout le monde s'en fou.."**
- **" je suis contre, on nous prend pour des moins que rien..."**
- **"c'est dégrader le paysage et surtout la qualité de vie et pour longtemps.."**
- **"les ressources engrangées par les communes sont artificielles. c'est l'ensemble des contribuables et des consommateurs qui s'appauvrit en finançant les revenus versés aux promoteurs des éoliennes..Les implantations de ces monstres ne profitent qu'à quelques affairistes astucieux, sans aucun gain écologique, financier ou climatique en retour pour la collectivité.. son développement inutile et nuisible doit être arrêté.."**
- **"implantation proche de St Alban, trop proche, que des nuisances...aucun impact financier..on les a vu quand ils ont installé les autres, ils ont bousillé nos chemins, c'était bien EDF ?.."**
- **"nous ne sommes pas contre les éoliennes mais ça commence à faire beaucoup"**
- **"impact sur l'élevage.."**
- **"saccage du paysage dans un endroit pittoresque (auberge de Peyrebeille)"**
- **"pollution des sols par des milliers de tonnes de béton et ce de manière irréversible"**
- **"ardéchois depuis plus de 35 ans, déçus, ayant investi pour réhabiliter le bâti qui était voué à la ruine, nous sommes plein d'amertume.."**
- **"ok pour le projet mais à condition d'une retombée directe de l'énergie produite.."**
- **"cadre de vie en partie détruit et souffrance de la population"**
- **"beaucoup de rénovation et d'investissement sur le Plateau, pas de prise en compte de la protection du patrimoine architectural, environnemental et de la biodiversité..."**
- **"réel enclerclement et dévalorisation des habitants ruraux,... le fossé ne fait que se creuser.."**
- **"les retombées financières ne sont qu'illusion.. à qui profite le crime ? et les élus là dedans ? Y a pas des dessous de table ?"**

- **"nous avons été tardivement informés..c'est pas normal mais surement voulu...le patrimoine rural est à développer..c'est le seul moyen d'attirer de nouveaux habitants et de dynamiser le territoire des Hauts Plateaux Ardéchois..Préservons l'environnement rural..N'y a-t-il pas une chanson de Ferrat : "Que la montagne est belle...Enfin celle-la, on ne pourra plus la chanter"**
- **"Projet éolien sans concertation avec les habitants : territoire sacrifié.."**
- **"pourquoi les écolos sont silencieux ? c'est bizarre ! et dans 20 ans qui va remettre en état les terrains ?"**
- **" trop c'est trop..conséquences néfastes sur la faune, la flore, le tourisme.. et le cadre de vie..nuisances sonores, visuelles...les vibrations.. et la santé humaine et animale..des tonnes de béton pour des siècles..et prendre le tourisme pour des crétins..sur l'information mise dans les boîtes aux lettres : EDF dit avoir installé la fibre..ce ne sont que mensonges.."**
- **"aucune confiance en EDF, on les a vu à l'oeuvre quand ils ont installé les autres éoliennes...que des promesses..ils nous ont détruit nos clôtures, nos chemins,.."**
- **" ils veulent détruire le monde paysan, on a pas assez de terres et on va encore en perdre 130ha..on veut vivre de notre travail et non pas de la PAC.. la commune ne nous défend pas.. mais peut-être que la mairesse peut rien faire .."**
- **"aucune réunion d'informations, aucune concertation, aucun droit d'expression...où va-t-on ? Dictature ?"**

Bien cordialement

> Message du 12/11/20 10:37

> De : "- --" [REDACTED]

> A : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

> Copie à :

> Objet : Parc éolien de Lavillatte

>

>

> Madame la Commissaire responsable de l'enquête publique

>

> Madame le Maire et les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Alban-en-Montagne vous alerte sur l'absence d'information aux habitants de Saint Alban en Montagne sur le projet d'implantation d'éoliennes sur Lavillatte.

> Saint-Alban-en-Montagne : petite commune rurale, où la population est âgée, non équipée d'internet pour la plupart, peu d'accès au réseau numérique et avec une téléphonie fixe et mobile qui ne fonctionne pas ou très mal... De plus, pendant cette période de crise sanitaire, les habitants

ne peuvent se déplacer pour participer à l'enquête publique.

> Aussi, ous vous demandons de bien vouloir suspendre l'enquête publique pendant la durée de confinement.

> Bien cordialement

>

Sujet : Observation 89 Parc éolien de Lavillatte

De : pref-consultation-enquete-publique <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Date : 19/11/2020 09:51

Pour [REDACTED]

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Moratoire sur l'implantation de nouvelles éoliennes dans le périmètre du Grand Site Mezenc Gerbier

Date : Wed, 18 Nov 2020 18:05:23 +0100 (CET)

De [REDACTED]

Pour : pref-consultation-enquete-publique <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Moratoire sur l'implantation de nouvelles éoliennes dans le périmètre du Grand Site Mezenc Gerbier

En marge de l'enquête publique concernant l'implantation de 4 éoliennes supplémentaires sur le site de Lavillatte, l'APPEM Association pour la protection des paysages exceptionnels du Mézenc) souhaite attirer l'attention des décideurs sur la démarche en cours menée conjointement par les départements de l'Ardèche et de la Haute Loire en vue de l'obtention du label Grand Site pour l'ensemble Mézenc Gerbier.

*Le **label Grand Site de France** est un [label](#) décerné par le [ministère de la Transition écologique et solidaire](#), qui vise à promouvoir la bonne conservation et la mise en valeur des [sites naturels classés](#) français de grande notoriété et de très forte fréquentation. Cette réglementation est intégrée dans le Code de l'environnement depuis la [loi Grenelle 2](#) du [12 juillet 2010](#) portant engagement national pour l'environnement.*

Obtenir le label Grand Site de France c'est l'assurance d'avoir un développement économique et social du territoire et d'en améliorer la visibilité.

Le label tient compte de l'environnement visible du territoire objet du classement.

La présence d'éléments industriels comme des éoliennes, du fait qu'elle dénature les paysages risque de compromettre l'obtention du label.

*Aussi, l'APPEM demande de définir un moratoire avant tout nouveau projet, durant la phase d'instruction du label
Bureau de l'APPEM*

Sujet : [INTERNET] Extension parc éolien Lavilatte

De : Brigitte GREPIN [REDACTED]

Date : 18/11/2020 23:14

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Après avoir pris connaissance du projet d'extension du parc éolien de la Montagne Ardéchoise sur la commune de Lavilatte, initié par EDF renouvelables, je tenais à exprimer mon immense consternation.

Notre belle Montagne Ardéchoise est déjà envahie de ces monstres de ferrailles subventionnés par l'Etat à coup de milliards et financés par les contribuables. Les promoteurs éoliens s'enrichissent au détriment de toutes ces petites communes rurales qui acceptent l'installation de parc éolien en échange de quelques milliers d'euros, sans prendre la mesure des nuisances à venir pour la population, la faune, la flore et l'environnement en général.

Nos petites communes se meurent et les installations d'éoliennes sont un frein à l'installation de nouvelles familles et au développement du tourisme vert.

La multiplicité des sites sur la Montagne Ardéchoise entraîne :

- Une pollution et saturation visuelle
- Des nuisances sonores
- Une pollution lumineuse
- Des nuisances sanitaires sur les humains, les troupeaux, les oiseaux,

Le bien-être physique, mental et social des « locaux » est sacrifié et des terres agricoles bétonnées au nom de la transition écologique.

La France est l'un des pays le moins émetteur de gaz à effet de serre par habitant. Continuons dans cette voie en apprenant à consommer l'énergie de façon responsable.

Le rapport d'EDF Renouvelables, en page 26, indique : « les possibilités de valorisation touristique directe de l'éolien sont majeures sur ce site qui a vocation à devenir le point d'entrée et d'accroche du plateau éolien ardéchois ». Les touristes ne viennent pas sur le Plateau Ardéchois par curiosité pour l'éolien mais pour se ressourcer loin des bruits des villes et se reconnecter avec la nature.

Arrêtons de défigurer nos paysages afin que la Montagne Ardéchoise reste une destination touristique appréciée.

NON à l'éolien industriel !!!

Brigitte GREPIN (adjointe au maire de la commune de Saint Alban en Montagne)

PS : la photo référencée PM 16-2 sur le rapport d'EDF concerne la commune de St Alban en Montagne et non celle de Lespéron.



Garanti sans virus. www.avast.com